



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 80098

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en place de la Commission nationale sur le pastoralisme instituée par la loi de développement des territoires ruraux. Alors que cette Commission nationale aurait dû être mise en place comme cela a été annoncé aux élus et professionnels de la montagne, elle n'est toujours pas constituée. Il souhaite donc connaître les raisons de ce retard, la date prévue pour la mise en place de cette instance rappelant l'urgence d'une concertation sur le devenir du pastoralisme après un été marqué par des recrudescences d'attaques de prédateurs (129 attaques de loups en Savoie en 2005 contre 74 en 2004), décourageant de nombreux bergers de poursuivre leur activité, pourtant indispensable au maintien des alpages et de la biodiversité.

Texte de la réponse

L'article 126 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux dispose que le ministre de l'agriculture prend toutes dispositions pour assurer auprès de son administration une représentation et une expression particulières des territoires pastoraux et montagnards. Cette disposition est notamment mise en oeuvre au travers du groupe national « politique agricole de la montagne » qui a pour objectif de faire des propositions tendant à mieux prendre en compte les spécificités de l'agriculture de montagne dans la politique agricole française et européenne. Composé de représentants des organisations syndicales et professionnelles agricoles, des élus et des représentants des services de l'État, le groupe sera élargi aux représentants de l'activité pastorale. Le groupe qui se réunit régulièrement pourra consacrer sa prochaine réunion au devenir du pastoralisme. Par ailleurs la conférence de la ruralité qui sera installée au cours du premier trimestre 2006 pourra débattre, en particulier, au sein de sa section « gestion du foncier et de l'espace naturel », des préoccupations des territoires pastoraux. S'agissant du loup, la concertation est conduite dans le cadre du Comité national loup dont la dernière réunion remonte au 13 décembre 2005. Malgré les mesures de protection mises en oeuvre, le nombre des attaques de troupeaux a connu une augmentation significative (+ 40 % par rapport à 2004). Le loup a ainsi investi en 2005 des territoires où sa présence n'était pas pressentie, y compris dans des zones intermédiaires, et attaqué des bovins. Au terme de cette campagne 2005, il convient d'établir un bilan précis de toutes les dispositions mises en oeuvre en 2005 et d'apporter dès 2006 les améliorations juridiques et techniques nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80098

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11154

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1813